COMPTE RENDU
SEANCE DU 21 JUIN 2021

Date de convocation : 16 juin 2021
Date d'affichage des délibérations : 24 juin 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRE, Nathalie BOISNARD AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Sylviane PAUL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Bruno TRACOU, Jean-Michel DESMONS, Hubert MINNITI, Delphine AVIGNON, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Mickaël PRODHOMME, Marie GUEGUEN PRIGENT, Nathalie ROBIC FAUDEMER.

ABSENTS EXCUSES : Franck HARDY, Vincent SEVAER.

PROCURATIONS : Franck HARDY donne pouvoir à Jean-Michel DESMONS
Vincent SEVAER donne pouvoir à Laurent LISEMBART

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie GUEGUEN PRIGENT

PREAMBULE

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Madame Rozenn HEURTAULT, responsable du RPAM « Haut comme trois pommes » d'être présente.

Il remercie ensuite l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour la tenue des élections le dimanche 20 juin 2021 et regrette la faible mobilisation avec taux d'abstention de plus de 63 %

Il espère une plus forte mobilisation pour le 2ème tour qui aura lieu le dimanche 27 juin 2021.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19, le gouvernement a adopté des dispositifs dérogatoires permettant aux institutions locales de se réunir dans le respect des mesures dites "barrières". En effet, l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 prévoit en son article 9 que le conseil municipal peut se réunir en tout lieu, y compris situé hors du territoire de la commune dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Cette disposition est applicable pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique dans les zones géographiques où il reçoit application.

L'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise désormais que toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

L'Article L. 2121-11 CGCT indique dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Madame Marie GUEGUEN PRIGENT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à **l'article L. 2121-15 du CGCT** et suivant le règlement intérieur approuvé par **délibération n° 2020-11-61 du 16 novembre 2020**, qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :

Points à rajouter :
- Vœu pour le maintien des activités sur le site Interdigital (Ex Technicolor/Thomson) de Cesson-Sévigné
- Installation du conseil municipal des enfants (CME)

Un point à retirer, à savoir :
- Limitation de l'exonération Taxe Foncière

Monsieur le Maire donne alors lecture de l'ordre du jour du conseil municipal, à savoir :

LUNDI 21 JUIN 2021 à 19 h 00

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE
- Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 17 mai 2021
- Vœu pour le maintien des activités sur le site Interdigital (Ex Technicolor/Thomson) de Cesson-Sévigné

CULTURE
- MJC - convention pluriannuelle 2021 2023
- Bibliothèque « Les Mots Passants » & médiathèque « L'Odyssée » - Rapport d'activité 2020

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
- Relais Parents Assistantes Maternelles « haut comme trois pommes » RPAM – Rapport d'Activités
- Installation du conseil municipal des enfants (CME)

FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS,
- Rénovation vestiaires foot - plan de financement et demandes de subventions
- Budget principal - décision modificative n°1

URBANISME, VOIRIE, ENVIRONNEMENT, AFFAIRES FONCIERES
- Installations classées pour la protection de l'environnement - Enquête Publique

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES
- Restaurant municipal - consultation de maîtrise d'œuvre
- Compte-rendu des décisions prises par délégation
- Autres

ADMINISTRATION GENERALE

2021 - ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MAI 2021

Alain PRIGENT, Maire, propose au conseil municipal de prendre connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du lundi 17 mai 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu présenté afin qu'il soit intégré au registre des délibérations.

2021 – 037 ADMINISTRATION GENERALE
VŒU POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES SUR LE SITE INTERDIGITAL (EX TECHNICOLOR/THOMSON) DE CESSON-SEVIGNE

Alain PRIGENT, Maire donne lecture du rapport suivant :

L'entreprise Interdigital dans laquelle travaillent de nombreux cornusiens a annoncé un plan de licenciement et il souhaite associer la municipalité aux démarches engagées en vue de revoir le plan de licenciement annoncé alors que la société se porte très bien financièrement.

C'est pourquoi :
Vu le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cours de négociation prévoyant la suppression de 60 postes soit plus de 40% des effectifs de la recherche sur le site cessonnais.
Vu les 12M€ de CIR perçu par l'entreprise en 2020.
Vu la progression conséquente des résultats financiers de l'entreprise durant la période COVID.
Vu l'excellente santé financière de la maison mère qui a racheté pour 380M$ de ses actions sur les cinq dernières années, dans le seul but d'en faire monter le cours.
Considérant les impacts sociaux de ces licenciements pour les 60 salariés et leur famille dans un contexte difficile pour le retour à l'emploi.
Considérant que les emplois supprimés, notamment dans le secteur de la recherche et du développement entraînent une perte de savoirs et de compétences.

Considérant la très forte sollicitation du système de protection sociale français durant cette période COVID.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à la Direction de l'entreprise InterDigital de :
  - Mettre tous les moyens possibles en œuvre pour reclasser les salariés en interne.
  - Mettre tous les moyens de formation possible en œuvre pour permettre de conserver les postes.
  - Procéder uniquement à un plan de départ volontaire en y mettant les moyens adéquats.
  - Ne pas s'adosser au système social français pour financer son PSE en mettant en place, entre autre, un congé de reclassement plutôt qu'un contrat de sécurisation professionnel si départ il doit y avoir.

- **ASSURE** aux salariés son soutien plein et entier dans cette période difficile.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021 – 038 CULTURE
MJC LA ROUETTE
CONVENTION PLURIANNUELLE 2021-2023

Stéphanie ARNAUD, conseillère municipale représentante du conseil municipal au sein de la Rouette MJC, présente le rapport suivant :

Après avoir redéfini sa politique enfance jeunesse sur son territoire, la commune a redéfini les conditions du partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Corps-Nuds à travers une convention qui a permis de définir les conditions dans lesquelles la commune de Corps-Nuds apporte son soutien financier et matériel aux activités développées par la MJC.

La convention pour la période 2018-2020 a été approuvée par **délibération n° 2018-09-67 du 17 septembre 2018.**
Par la présente délibération, il s'agit de redéfinir la convention pour la période 2021 à 2023.

La Rouette M.J.C., qui a pour vocation de jouer un rôle essentiel dans la vie associative locale en développant des activités d'intérêt général met en œuvre une pédagogie par objectifs adaptée à son projet de développement éducatif, culturel et social et à ce titre elle souhaite développer quatre thématiques, à savoir :

- Etre un lieu accueillant favorisant le lien social
- Aménagement d'un lieu d'accueil pour tous les habitants
- Impliquer les habitants et les adhérents dans la création du futur lieu de la MJC
- Créer plus de lien au sein de l'association et développer une culture commune MJC
- Développer la notoriété et l'image de la MJC

Exemples (Café associatif, travaux à la MJC, Espace de vie sociale, affichage….)

- Développer l'engagement et la citoyenneté de proximité
- Soutenir et développer les initiatives bénévoles collectives
- Créer un bureau des jeunes à la MJC
- Organiser et impulser plus de collaboration entre les associations et les autres acteurs locaux

Exemples (Touchatout, Pause Famille, grand(s) rassemblement(s) annuel(s), …)

- Favoriser l'entraide, la mise en relation.
- Être un lieu d'accueil, d'orientation pour tout public
- Accompagner les jeunes dans leur projet personnel ou collectif

Exemples (accueil, informer, orienter des personnes qui auraient besoin d'aide, recherches de ressources)

- Favoriser l'accès à la culture, vecteur de lien social et d'engagement
- Proposer des animations culturelles, artistiques, sportives pédagogiques et de bien être accessibles

Exemples (expositions temporaires, conférences, accueil de troupes en résidence, rendre possible l'accès aux loisirs et aux sports en proposant des activités à un coût abordable)

Afin de soutenir les actions de l'association indiquées ci-dessus, et à la condition que celles-ci respectent toutes les clauses de la convention, la commune s'engage à verser à l'association des contributions financières et à mettre gratuitement à la disposition de l'association des équipements.

L'association MJC s'engage à faciliter le contrôle par la commune, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Pour les années 2021 à 2023, la subvention de la collectivité à la réalisation de l'objectif, des actions retenues, s'élève au total à la somme de 220 500 €. Compte tenu du principe de l'annualité budgétaire, le montant de

la subvention municipale est voté chaque année. Ainsi, la commune présentera aux budgets 2022 et 2023, une délibération à hauteur du montant convenu dans la présente convention et précisé ci-dessous.

Un dossier de demande de subvention pour la durée de la convention sera adressé par la Rouette M.J.C. à La commune de Corps-Nuds avant le 30 juin 2021.

Le versement sera effectif durant le premier semestre de chaque année et se décompose de la façon suivante

Année	**2021**	**2022**	**2023**
Subvention	**72 000 €**	**73 500 €**	**75 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat proposée pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

2021 : CULTURE
BIBLIOTHEQUE « LES MOTS PASSANTS »
&
MEDIATHEQUE « L'ODYSSEE »
RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Evelyne MARSOLIER, conseillère municipale présente le rapport suivant :

Le rapport d'activité établi au titre de l'année 2020 permet de retracer l'activité culturelle de l'année 2020 à travers les actions de la bibliothèque « Les Mots Passants » puis de la Médiathèque « l'Odyssée » et d'aborder les projets pour les années qui viennent.

La médiathèque offre un service de qualité accessible à tous, grâce à l'agent en place, à l'investissement de tous et surtout grâce aux nombreux bénévoles.

L'année 2020 a été marquée par deux choses importantes :
- L'épidémie de Coronavirus (qui continue à impacter les manifestations culturelles en 2021)
- Le déménagement de la médiathèque dans ses nouveaux locaux.

Ces deux évènements ont considérablement réduit l'activité de la médiathèque en 2020.

Pour autant, l'ouverture de l'Odyssée depuis le 1er septembre 2020 est un réel succès. Les inscriptions ne cessent d'augmenter et les usagers se sont bien appropriés cette nouvelle médiathèque.

Reste à faire de ce nouvel équipement un vrai lieu de vie, de rencontre et de participation pour les cornusiens.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND acte de ce rapport.

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

2021 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES « HAUT COMME TROIS POMMES »
RAPPORT D'ACTIVITES

Nathalie PERRIN, 2ème Adjointe en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n° 2013 .10.001 du 18 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de conventionner avec la commune de Bourgbarré pour créer un Relais Assistant(e)s Maternels en janvier 2014 pour accomplir les missions suivantes :

- Améliorer l'accueil des tout-petits au domicile de l'assistant maternel et des parents
- Faciliter l'exercice de cette profession
- Créer, animer le réseau des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile
- Informer et accompagner les parents à la recherche d'un mode de garde sur le territoire
- Favoriser le partenariat avec tous les acteurs de la petite enfance
- Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel.
- Offrir un cadre d'échanges et de pratiques aux professionnels de l'accueil individuel

Le RPAM "Haut Comme Trois Pommes" situé au pôle enfance 7 Parvis Antoine de Saint Exupéry est un lieu d'écoute, d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et gardes à domicile.

Pour les parents ou futurs parents :

- Le relais vous accompagne dans la recherche d'un mode de garde et les démarches administratives en tant qu'employeur (déclaration Pajemploi, contrat de travail avec l'assistant maternel, la garde à domicile)
- Le relais vous informe sur vos droits et devoirs d'employeur et sur les aides financières possibles de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Le relais vous propose des soirées d'échanges sur des thèmes liés à la petite enfance et des ateliers

Pour les assistants maternels, les futurs candidats et les gardes à domicile :

- Le relais vous informe sur le métier d'assistant maternel, les modalités d'agrément et sur les droits et devoirs en tant que salarié.
- Le relais, c'est un lieu ressource qui propose des ateliers d'échanges de pratiques pour les professionnels, des conseils sur votre formation continue et des temps d'écoute et de soutien à la professionnalisation.

Rozenn HEURTAULT, référente du RPAM « Haut comme 3 pommes » présente sur la commune à raison d'un jour et demi par semaine présente le rapport d'activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND acte de ce rapport.

2021 – 039 FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS
RENOVATION THERMIQUE DU VESTIAIRE FOOT
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n° 2021.011 du 22 février 2021, le Conseil Municipal approuvait le projet de rénovation thermique du bâtiment « vestiaire foot » dans le cadre des travaux subventionnables au titre de la DETR et du DSIL pour l'année 2021. Le montant de travaux est estimé à 258 400 € HT et le plan de financement arrêté à ce jour était le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	**HT**	**LIBELLES**	**HT**
RENOVATION THERMIQUE	258 400.00 €	DETR 30 %	103 360.00 €
		DSIL 30 %	77 520.00 €
		AUTOFINANCEMENT	77 520.00 €
TOTAUX	**258 400.00 €**	**TOTAUX**	**258 400.00 €**

Depuis cette date, le cabinet KASO, maître d'œuvre, a réalisé un avant-projet pour les travaux qui implique de revoir le plan de financement.

De plus, le projet arrêté à ce jour, permet de solliciter des subventions qu'il convient d'intégrer dans le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement « RENOVATION THERMIQUE DU VESTIAIRE FOOT » tel que défini ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
LIBELLES	**HT**	**LIBELLES**	**HT**
Etudes		FSIL	286 700.00 €
Etude maîtrise d'œuvre	4 900,00 €	DETR	
Etudes complémentaires	3 500.00 €	Fonds concours Rennes Métropole	
Travaux			
Démolition-VRD-Gros Œuvre	65 000.00 €	ANS (Agence Nationale du Sport)	
Charpente et murs ossatures bois	55 000.00 €		
Couverture – étanchéité – bardage ite	60 000.00 €	District de Foot 35	
Menuiseries mixte bois/alu - serrurerie	54 000.00 €		
Isolation / menuiseries intérieures	25 000.00 €	Autofinancement	71 700.00 €
Peinture	3 000.00 €		
Electricité - éclairage	25 000.00 €		
Ventilation - chauffage	44 000.00 €		
Production d'eau chaude solaire	19 000.00 €		
TOTAUX	**358 400.00 €**	**TOTAUX**	**358 400.00 €**

- **SOLLICITE** les subventions précisées au titre de la DETR, du FSIL, de l'ANS, du District, du fonds de concours de Rennes Métropole.
- **DIT** que l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) - Vestiaire Foot NUMERO DE L'AUTORISATION DE PAIEMENT AP 2021-01 défini par délibération n° 2021-17 du 22 février 2021 sera modifié ultérieurement pour tenir compte de nouveau plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021- 040 FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS
BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Laurent LISEMBART, 1er Adjoint en charge des finances, du personnel, du monde économique et agricole, des transports présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n° 2021.019 du 15 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le budget 2021.

Il y a lieu de procéder à certains ajustements afin de tenir compte d'éléments intervenus depuis cette date étant précisé que la décision modificative n'a pas vocation à modifier la teneur du budget mais seulement à réajuster certaines lignes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
ARTICLE	**LIBELLE**	**MONTANT**
022	Dépenses Imprévues	(-) 1 378.00 €
023	Virement section investissement	(+) 1 378.00 €
TOTAUX		**0.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
ARTICLE	**LIBELLE**	**MONTANT**
21318 - 443	Equipement - Salle des Sports	(-) 90 000.00 €
21318 - 444	Equipement - Vestiaires Foot	(+) 90 000.00 €
21318 - 443	Equipement - Salle des Sports	(+) 3 408.00 €
2188 – 422	Mobilier – restaurant Municipal	(+) 800.00 €
2183 – 431	Matériel informatique – Médiathèque	(-) 1 000.00 €
2188 -202	Mobilier – Hors groupe scolaire	(-) 6 090.00 €
2313 - 431	Travaux - Médiathèque	(+) 410.00 €
2188 - 421	Mobilier – groupe Scolaire	(+) 440.00 €
020	Dépenses Imprévues	(-) 5 300.00 €
TOTAUX		**(-) 7 332.00 €**

RECETTES		
ARTICLE	**LIBELLE**	**MONTANT**
021	Virement section investissement	(+) 1 378.00 €
024	Cession	(-) 8 710.00 €
TOTAUX		**(-) 7 332.00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2021 – 041 URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES
ENQUETE PUBLIQUE DELAIRE FERS ET MATERIAUX

Yvonnick DAVID, 3ème Adjoint en charge de l'urbanisme, du développement durable et des infrastructures présente le rapport suivant :

Une consultation du public est ouverte du 7 juin au 8 juillet 2021 inclus sur la demande présentée par la société DELAIRE FERS ET METAUX en vue d'augmenter des zones de tri et de traitement de déchets non dangereux sur un site existant exploité Champ de la Croix – ZA Les Mottais sur le territoire de la commune de Saint-Armel et le conseil municipal doit se prononcer au plus tard le 23 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de société DELAIRE FERS ET METAUX.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Laëtitia BOUGET et Mickaël PRODHOMME, conseillers municipaux donnent lecture du rapport suivant :

Par délibération n° 2021-023 du 12 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Conseil Municipal des Enfants CME afin de compléter l'offre éducative définie dans le Projet Éducatif Local de la commune (PEL).

Pour devenir conseiller, il faut d'abord être candidat et être en classe de CE2 ou CM1 sur les écoles de la commune.

Les élections ont eu lieu le 17 juin en mairie et les résultats sont les suivants :

NOMS DES LISTES	Suffrages Exprimés	NOMS DES LISTES	Suffrages Exprimés
Evolution	10	**L'équipe du paradis**	12
Les potes de Corps-Nuds	26	**Nos idées pour rêver**	11
Les motivés	18	**Les amélioreurs**	3
Les trois sportifs professionnels	3	**Les tigresses**	6
Les amies	3	**Les idées de génie**	16
Les boss du cross	4	**Espérance**	12
Les petits messagers	10	**Tous unis**	16
Les trois fantastiques	7		

Sont donc élus les listes et les enfants suivants :

Ecole Jacques-Yves Cousteau - LES POTES 2 CORPS-NUDS (Léo LEROY- Malo ARNAUD – Lilian DELEVILLE) avec le programme suivant « grâce à vos idées Corps-Nuds sera connu » - Rénover le skate-park- festival d'été – créer un parc multi activités.

Ecole Jacques-Yves COUSTEAU - LES MOTIVÉS (Elie MASSOT – Nolan SEVAER et Rebecca DANJARD) avec le programme « Des enfants plein d'idées Agrandir le skate-park - choisir le menu de la cantine, une fois par mois – Faire des jeux avec l'EHPAD et la Maison Héléna – Visiter les services municipaux – Faire un mur d'escalade.

Ecole Jacques-Yves COUSTEAU - LES IDÉES DE GÉNIE (Layana JAMMALI - Léane EVANO – Jeanne DENOUAL) avec le programme « Des idées de génie » Créer un mur d'escalade – créer un accrobranche - rénover le skate-park et créer un pump-track – créer un trampoline Park et une tyrolienne – faire un espace pour les animaux de compagnie.

Ecole Saint-Joseph - TOUS UNIS (Sarah POIGNANT –Ines DAVID – Maëlys FRALEUX) avec le programme « Soyons Créatifs » Rénovation du skate-park – rénovation ancienne bibliothèque pour un lieu d'accueil des SDF – maison des jeunes.

Le conseil municipal, prend acte de l'installation du Conseil Municipal des enfants qui se réunira pour la première fois, le mercredi 30 juin 2021 à 10 h 30 à la salle du Conseil Municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

Conformément aux dispositions de l'article L 21222.22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a donné par délibération n° 2020-05-018 du 25 mai 2020 délégation à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la commune, certaines missions spécifiques pour la durée de son mandat.

Parmi ces pouvoirs figurent notamment les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire selon les périmètres définis par Rennes Métropole en secteur de DPU ou en ZAD, ou en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Il est rendu compte des décisions prises depuis la séance du conseil municipal :

N°2021	Adresse du Bien	Parcelles	Nature	Superficie	Notaire
007	La croix Fault	YB 380	bâti	476 m²	ANDRE- BARANELLEC

2021 – RESTAURANT MUNICIPAL - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Philippe BOURRE, 5ème Adjoint délégué au patrimoine, bâtiments et espaces verts et Hubert MINNITI, conseiller municipal délégué à la voirie, aux infrastructures, eau et assainissement rendent compte du lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre qui fait suite à la délibération n° 202-071 du 16 novembre 2020, où le Conseil Municipal a pris la décision de confier à la SARL MICHOT Architectes, la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le futur restaurant scolaire afin de créer une nouvelle cuisine respectant les nouvelles normes et ayant la capacité de produire suffisamment soit de 350 à 400 repas pour les enfants à venir mais aussi la restructuration de l'école avec la création de 2 nouvelles classes.

AUTRES INFORMATIONS

Le Maire précise que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 5 juillet 2021 et il proposera un tour de table en fin de réunion afin d'échanger sur le fonctionnement des commissions et réunions de Rennes Métropole auxquels chacun peut être amené à participer.

Le Maire rappelle également la tenue des élections départementales et régionales en ce qui concerne le 2ème tour, le 27 juin prochain.

La séance est levée à 21 h 25.

Fait et délibéré en séance le 21 juin 2021.

Le Maire,
Alain PRIGENT